

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 décembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

SECRETARE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS

DÉLIBÉRATION n° 2022/31

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'organisation d'un séjour enfants

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la Ville de Saint Jean, qui organise chaque année plusieurs séjours à destination des enfants et des jeunes de sa commune, a ouvert ces séjours aux Unionais.

Pour 2023, 15 enfants de CE1 et CE2 inscrits au Centre de Loisirs de l'Union, pourraient participer au séjour environnement organisé à Verdalle (81), du 3 au 5 mai 2023. Par ailleurs, les frais de transport seraient calculés au prorata du nombre de personnes présentes pour chaque commune.

Le coût total du séjour pour 15 enfants et 3 animateurs de L'Union s'élèveraient à 1 668 € et les frais de transport à 251 €, soit un total de 1 919 €. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023 en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, le CCAS de L'Union prendrait en charge une partie du financement du séjour, en fonction des ressources des familles. Les modalités de financement seront définies ultérieurement.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Saint Jean et le CCAS de L'Union pour l'organisation du séjour environnement qui accueillera un effectif maximum de 42 personnes (20 pour Saint Jean, dont 4 animateurs et 15 pour L'Union dont 3 animateurs).

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**



- Transmis le 22 DEC. 2022
- Affiché le 22 DEC. 2022